

vaise gestion. On a déjà mis sous les yeux de la Chambre la preuve relative aux entreprises nos 16 et 17, lesquelles révèlent ce qu'il y a eu de plus odieux en toute cette affaire. Le président du Grand-Tronc, M. Hays, avait fait savoir au président de la commission, M. Parent, ainsi qu'à sir Wilfrid Laurier, que l'on devrait annuler l'adjudication de ces deux entreprises parce qu'on n'en avait pas exécuté les travaux et que la construction des sections voisines permettait le transport des approvisionnements et du matériel à meilleur compte; mais à deux mois de là on permettait aux adjudicataires, MM. M. P. et J. T. Davis, de céder leurs entreprises à MM. O'Brien, McDougall et O'Gorman. Le chef de l'opposition était alors donc au fait des circonstances; aussi devra-t-il porter la responsabilité de ce que les MM. Davis ont effrontément empoché \$750,000 sans avoir remué un seul pouce de terre sur les parties de la ligne dont l'entreprise leur avait été adjugée.

Pour ce qui est des adjudications en général, il est établi que les commissaires avaient fait part d'avance des évaluations des ingénieurs à ceux des entrepreneurs qui étaient de leurs amis. Le fait est très significatif. Ces commissaires étaient grassement payés pour veiller à la construction du Transcontinental, et cependant ils ont renseigné leurs amis en secret avant l'adjudication des diverses entreprises. C'est ainsi que M. Young, le cultivateur distingué qui représentait le Manitoba au sein de la commission, favorisait les intérêts d'un entrepreneur libéral de Winnipeg, M. J. D. McArthur. Le président Parent fournissait lui-même d'avance des renseignements au sujet de l'entreprise n° 8 et modifiait les évaluations d'une entreprise de \$5,000,000 pour qu'elle fût adjugée à ses bons amis, MM. M. P. et J. T. Davis. Le président Parent, il va sans dire, nie avoir eu connaissance de cela, mais il n'en reste pas moins établi que quelqu'un s'est rendu coupable de faux en biffant certains chiffres du document après que l'ingénieur en chef Lumsden l'eût signé.

Dans l'affaire Gamey, la grande question était de savoir d'où venait l'argent; mais dans le cas présent, l'essentiel est de savoir où l'argent est allé. Au dire de l'ex-ministre de l'Intérieur, il n'existe pas même l'ombre d'une malversation, rien, absolument rien ne prouve qu'une partie quelconque de cet argent ait été attribuée à des objets illégitimes ou politiques. Quand j'aurai donné lecture de

quelques extraits de la déposition du président Parent, la Chambre pourra tirer ses conclusions:

D. Quelque entrepreneur vous a-t-il payé, à vous ou à l'un quelconque de vos collègues de la commission, quelque argent pour des fins personnelles ou politiques?—R. Je ne sais pas.

D. Vous dites qu'ils ne vous en ont pas payé?—R. Pas à ma connaissance.

D. Vous en ont-ils payé pour des fins personnelles ou politiques?—R. Non.

D. Est-ce que, après avoir obtenu les entreprises, l'un quelconque des entrepreneurs a versé quelque contribution pour des fins personnelles ou politiques?—R. Pas que je sache. Si la chose s'est faite, ce dut être ailleurs.

D. Savez-vous s'ils ont donné de l'argent?—R. C'est ce que je ne peux dire; je parle pour ce que j'en sais moi-même.

D. Vous ont-ils dit qu'ils avaient donné de l'argent à d'autres personnes?—R. Je ne puis le dire: je l'ignore.

D. Affirmez-vous qu'ils ne vous ont pas dit qu'ils en ont donné?—R. Je ne me souviens pas de cela.

Ses réponses sur ce point ne sont pas très positives; ne trouve-t-on pas singulier qu'il n'ait gardé aucun souvenir de tout cela?

D. Tâchez de vous rappeler.—R. S'ils ont donné de l'argent à quelqu'un, cela les regarde.

Il élude la question.

D. Vous ont-ils dit qu'ils avaient payé de l'argent à quelqu'un pendant le temps qu'ils avaient ces entreprises?—R. A quelqu'un du dehors?

D. Oui.—R. Un individu cause quelquefois en ce sens. Il pourrait dire; je contribue aux deux côtés politiques, aux deux partis, mais sans citer aucun nom particulier.

D. Est-ce que quelques-uns de ces entrepreneurs vous ont dit, durant le temps qu'ils exécutaient ces travaux, qu'ils avaient avancé de l'argent pour des fins politiques?—R. Je me rappelle pas la chose.

D. Vous ne vous rappelez pas?—R. Non.

Ses réponses, on le voit, ne sont pas formelles.

D. Voulez-vous essayer de vous en souvenir?—R. Si je le savais, je vous le dirais. Dans une affaire comme celle-ci, je parie pour moi-même. Je ne puis parler pour un autre, ni parlerai-je d'après les ouï-dire.

D. Vous ne vous souvenez pas qu'ils vous l'ont dit?—R. Non, j'évite toujours la politique.

D. Vous dites qu'ils ne vous ont jamais dit avoir versé de l'argent pour des fins personnelles ou politiques?—R. Je ne me souviens pas de cela. Vous pensez que j'en sais plus long que je n'en connais. Nous ne nous sommes pas occupés de ces choses-là. J'avais un devoir à remplir et je m'en suis acquitté.

D. Et vous dites maintenant que, franchement, vous n'avez eu connaissance d'aucun cas où un entrepreneur quelconque aurait versé de l'argent pendant qu'il exécutait une entreprise à lui adjugée par la commission?—R. Je ne dis pas qu'il n'ont pas versé d'argent.

D. D'après ce que vous savez?—R. Autant que je sache, ils n'en ont pas versé à moi.